

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

*Séance du 30 mars 2015*

*L'an deux mille quinze et le trente mars à 20 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, président.*

*Date de convocation : 20 mars 2015.*

*Nombres de membres en exercice : 9 présents : 9 votants : 9*  
*Résultat du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0*

*Présents : MM VOLLE – CROZIER – LEBRAT – RAMUS – PIQUEMAL – BOMBRUN - LASCOMBE - ACHOUR – GENDRON.*

*Excusés :*

*Absents :*

*Mme RAMUS a été élue secrétaire.*

**Objet : Répartition des subventions 2015.**

Au cours de cette séance, les membres du Conseil d'Administration décident d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant 2015
Ligue contre le Cancer (Comité de l'Ardèche)	200
COSI (Comité de secours internationaux)	180
Association Vaincre la Mucoviscidose, Délégation territoriale Drôme-Ardèche	180
ADAPEI	180
FNATH-Comité du Teil	180
Secours Populaire le Teil	300
Secours Catholique le Teil	300

.../...

A ✓

2015/066

Le Conseil d'Administration précise que ces subventions seront imputées au compte 6573 sur les crédits prévus au Budget Primitif 2015.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 30 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA LA ROMAINE  
Le 31 mars 2015  
LE PRESIDENT  
ANDRE VOLLE



RECU A  
LA PREFECTURE LE

03 AVR. 2015

.../...